

L'hon. M. Lang: Donnez-m'en la source.

M. Mazankowski: Je suis sûr que le *Free Press Weekly* mérite un peu de confiance, peut-être plus que le ministre.

L'hon. M. Lang: Donnez-m'en la source. Où ai-je prononcé ces paroles?

M. Mazankowski: Dans les Perspectives pour 1971, où l'on prévoyait des exportations de 500 millions de boisseaux.

L'hon. M. Lang: Cela aussi, c'est faux.

M. Mazankowski: Il y a ensuite les Perspectives de l'agriculture canadienne qui est une publication officielle du ministère de l'Agriculture. J'entends traiter dans quelques instants la question de statistiques dont parle l'article. Le correspondant poursuit:

Les exportations de blé et de farine, du 1^{er} août 1970 au 14 avril 1971, se sont chiffrées à 261 millions de boisseaux, soit une moyenne hebdomadaire d'environ 7,4 millions de boisseaux. En se basant sur cette moyenne, la totalité des exportations à la fin de l'année-récolte serait d'environ 385 millions de boisseaux. Le ministre aurait prédit un total de 700 millions de boisseaux de grain, dont 500 millions de boisseaux de blé, d'après son estimation.

Les exportations de grain de toutes sortes au 14 avril ont été estimées à 423 millions de boisseaux, soit une moyenne de 12 millions de boisseaux par semaine. Comme il reste encore 16 semaines dans l'année-récolte, en se basant sur la moyenne jusqu'ici, on exporterait près de 600 millions de boisseaux de grain, dont environ 400 millions de boisseaux de blé.

Un peu plus loin dans l'article, on dit que le report estimatif à la fin de l'année-récolte 1970-1971 est de 750 millions de boisseaux, ce qui n'a été dépassé que deux fois au cours de la dernière décennie.

● (8.40 p.m.)

Avec un report évalué à 7 millions de boisseaux, on peut facilement se rendre compte que le Canada a encore beaucoup de blé à vendre.

Une fois de plus, M. Lang a publié des chiffres discutables. Cette ligne de conduite peut avoir un certain attrait politique à brève échéance, mais cela même est contestable. Les chiffres publiés par le gouvernement canadien devraient être accompagnés de considérations mûrement réfléchies sur les mesures qui peuvent être prises, au lieu de conjectures optimistes qui ne sont d'aucun secours au producteur de l'Ouest ou aux acheteurs étrangers. On court toujours le risque qu'il y ait perte de confiance et qu'il faille des années pour la regagner.

L'article signale ensuite—je crois que les députés qui ont déjà parlé l'ont fait remarquer—que la Commission n'est plus un organisme autonome.

...la Commission n'est plus régie par les producteurs mais à cause de sa situation financière, il y a lieu de la placer sous la stricte direction d'un ministre de la Couronne.

Comme preuve à l'appui, presque toutes les déclarations de principe émanent du gouvernement et non pas de la Commission. Il est indispensable que la Commission fonctionne de façon à retrouver son autonomie, afin que les producteurs organisés sachent qu'elle se trouve une fois encore dans une situation excédentaire. Tels sont l'objet et le sens de la loi sur la Commission canadienne du blé qui a accordé à la Commission cette autonomie indispensable à une exploitation efficace.

[M. Mazankowski.]

Nos critiques des réalisations de la Commission canadienne du blé la plupart du temps ne visent pas ses structures ni ses principes. Nous nous en prenons à l'orientation qu'on lui donne. Comme l'article l'affirme, la Commission du blé reçoit ses ordres directement du gouvernement. Un coup d'œil à la *World Wheat Review* révèle un autre chiffre intéressant. Au 31 mars 1971, il y avait dans les entrepôts commerciaux 170 millions de boisseaux de blé de moins qu'à la même période en 1970. Le comité Menzies a recommandé que les réserves commerciales de blé ne dépassent pas quelque 250 millions de boisseaux. Même si la recommandation n'a pas encore été adoptée officiellement, d'après la *World Wheat Review*, le Canada aurait environ 252 millions de boisseaux aux terminus et aux élevateurs à l'heure actuelle. Ce chiffre était de 421 millions de boisseaux l'an dernier, et de 406 millions de boisseaux un an auparavant.

Qu'est-ce à dire? Simplement qu'on verse moins d'argent en espèces aux cultivateurs. Ce matin, au comité de l'agriculture, des représentants de la Commission du blé ont traité de cette question et ils ont dit qu'environ 46,000 cultivateurs doivent de l'argent aux termes de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et les quantités du blé en sont la raison. Il n'y a aucun doute que le blé se vend mieux cette année que l'an dernier; mais la diminution des réserves aux entrepôts commerciaux bouleverse l'économie canadienne dans l'Ouest, ce qui fait qu'on distribue moins d'argent.

Qu'est-ce que cela veut dire en dollars et en cents? De 1959-1960 au 31 mars 1969, le produit moyen des ventes a été de 278 millions de dollars. Jusqu'ici, le montant cette année est de 190 millions de dollars ou 100 millions de moins que la moyenne à long terme des recettes de l'économie agricole de l'Ouest. Le gouvernement dit qu'il injecte 100 autres millions dans l'économie agricole en vertu de son programme de stabilisation. On comprend donc que les cultivateurs aient un besoin désespéré d'argent liquide. Tout cela est très bien, mais la mesure a bien d'autres ramifications.

La *World Wheat Review* rapporte aussi que dans l'ensemble, les ventes mondiales ont augmenté de 30 p. 100 cette année, comparativement aux années passées. Le Canada devrait donc aussi vendre davantage. Ce qu'il faut se demander, c'est si le Canada se crée de nouveaux marchés. Il y a une différence énorme entre le volume des ventes et le pourcentage acquis du marché mondial. D'après le rapport de la Commission du blé, les perspectives d'amélioration du commerce international du blé au début de la campagne agricole de 1969-1970 n'étaient pas prometteuses. D'autre part, l'optimisme a grandi au Canada au cours de la saison, car il devint évident que l'URSS et l'Argentine auraient des récoltes moins abondantes et que les approvisionnements en blé australien de qualité seraient réduits. Ces événements auraient donc des répercussions plus marquées sur les ventes canadiennes que dans le passé. Mais avons-nous réussi à nous créer de nouveaux marchés? Voilà le point important.

Cela m'amène à une autre question que j'ai déjà abordée à la Chambre, la politique de commercialisation de la Commission canadienne du blé. Je veux parler des divers contrats actuellement en instance détenus par la Commis-